



SAISON 2021 / 2022

## ARBITRES

*District de la Loire*

*Tél : 04-77-92-28-73*

**PV N° 14 DU SAMEDI 20/11/2021**

PV CDA du 15 Novembre 2021

**Président** : Pascal REBAUD Tél : 06 14 68 55 67  
**Vice-Président** : Joël SIMON Tél : 06 63 69 23 83  
**Désignations Seniors** : Mustapha BENMESSAOUD Tél : 06 12 56 53 43  
**Désignations foot loisirs** : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27  
**Responsable pôle formation** : Victor Pereira 06 16 98 37 18  
**Responsable Observations** : Jean-Pierre BERNE Tél : 06 20 18 00 26  
**Vérifications rapports** : Yassin AMCHACHTI : 06-17-01-97-54  
**Responsable Administratif / Secrétaire** : Denise AZNAR Tél district : 06 82 48 06 96  
**Contrôle Administratif Seniors (impayés)** : Franck ANGUAL Tél : 06 64 51 21 67  
**Intendant CDA** : Daniel DOSNON Tél : 06 79 63 85 28  
**Trésorier** : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27  
**Représentant des Arbitres à la commission de Discipline** : Christian AURAND Tél : 06 98 40 81 79

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur, les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.

### **CONSIGNES VERIFICATION PROTOCOLE SANITAIRE MODIFIEES**

La CDA demande à tous les arbitres jeunes et seniors de prendre connaissance du rappel ci-dessous sur les consignes de vérification du protocole sanitaire. A mettre en application sur les matchs dès le 11 novembre.

Le protocole ayant évolué, nous vous demandons de prendre les dispositions nécessaires afin de démarrer les matchs aux heures prévues.

« Suite aux premiers retours sur l'application du « Pass Sanitaire », le District de la Loire rappelle les consignes.

Le contrôle du « Pass Sanitaire » (PS) est obligatoire à l'entrée des vestiaires. Le PS se présente sous la forme d'une attestation du schéma vaccinal complet, d'un test PCR ou antigénique de moins de 72h ou d'un certificat de rétablissement de la Covid-19.

Le contrôle doit se faire par le responsable « Covid » du club recevant ou toute personne déléguée à cette fonction. En l'absence de présentation du PS, de doute ou de contestation, le responsable « Covid » interdira l'accès aux vestiaires.

**Au moment de la vérification de la FMI, en présence de l'arbitre et du dirigeant du club adverse, le responsable Covid du club recevant s'assurera que chaque personne inscrite sur la FMI respecte les conditions du « Pass Sanitaire ». En cas de manquement, l'arbitre interdira le joueur (joueuse) ou les joueurs (joueuses) concernés (ées) de prendre part à la rencontre. Dans le cas où le responsable « Covid » ne remplira pas sa mission dans les conditions requises, l'arbitre ne débutera pas la rencontre.**

Afin de faciliter le contrôle, il est conseillé aux clubs de préparer en amont un fichier regroupant l'ensemble des attestations des joueurs (joueuses).

Un joueur (joueuse) pourra prendre part à la rencontre dès lors qu'il présentera un test PCR négatif.

Si l'équipe présente moins de joueurs exigés, à minima, pour la compétition, la rencontre sera retardée de 15 minutes. Au-delà de ce délai, la rencontre n'aura pas lieu et l'arbitre adressera un rapport circonstancié à la commission compétente.

Le district se réserve le droit, dès à présent, d'effectuer des contrôles inopinés, par le biais de délégués. En cas d'infraction, les frais seront imputés aux clubs fautifs. »

### **ACCOMPAGNEMENTS NOUVEAUX ARBITRES**

La CDA informe les arbitres seniors (D1, D2 voir autres catégories sur la base du volontariat) que suite à la FIA (Formation Initiale Arbitre) d'Octobre 2021, les accompagnements des nouveaux arbitres vont commencer très prochainement.

Lorsque vous serez désigné, votre désignation apparaîtra dans le champ « OBSERVATEUR » mais c'est bien d'un accompagnement conseil qu'il s'agira.

Pensez à poser vos indisponibilités en conséquence de ces éventualités, les matchs se déroulant le dimanche matin sur la catégorie U15.

Vous recevrez par mail les documents (formulaire d'accompagnement).

### **COURRIERS RECUS**

M. NEMMICHE Anas : Lu noté certificat de travail pour absence du 11/11/2021

M. BENALLA Hicham : Lu noté

M. DEMIREL Muhammet : Lu noté

M. SALVATORE Jeremie : Lu noté absent pour le rattrapage du 11 Novembre.

M. CHAPET Frederic : Lu noté absent pour le rattrapage du 11 Novembre.

M. BONIFACE Frédéric : Lu noté absent pour le rattrapage du 11 Novembre

M. PREYNAT Fabien : Lu noté le nécessaire a été fait



SAISON 2021 / 2022

## ARBITRES

*District de la Loire*

*Tél : 04-77-92-28-73*

M. MARY Cedric : Lu noté envoi de votre RIB.  
M. BENFREDJ Moussa : Lu noté  
M. RHILA Said : Lu noté certificat médical et photo reçu.  
M. LEKHAL Nouamane : Lu noté absent pour le rattrapage du 11 Novembre planning de l'employeur.  
F.C. Montagne du Matin : Lu noté  
M. MARCONNET Jean : Lu noté  
M. VAZ TORRES Simon : Lu noté attestation employeur pour absence au rattrapage du 11 novembre.  
Mairie de St Genest Lerpt : Arrêté municipal pour le terrain d'honneur  
M. BOUCHET David : Lu noté attestation employeur pour absence au rattrapage du 11 Novembre.  
M. EL MECHTI Khalid : Lu noté absent au rattrapage du 11 Novembre dossier médical non validé.  
CHATEAUNEUF : Lu noté arrêté municipal

### INDISPONIBILITES

M. MORIN Olivier : Lu noté indispo 15 jours à partir du 10/11/2021  
M. BENALLA Hicham : Lu noté indispo 14, 27, 28 Novembre 2021

### IMPAYES

**A noter : pour toutes demandes d'impayés, les arbitres doivent remplir le formulaire en indiquant le motif de l'impayé et le club fautif plus joindre un RIB pour toutes les demandes sous peine de non-traitement.**

### RAPPEL RAPPORT DISCIPLINAIRE

La CDA tient à informer l'ensemble des arbitres de district que les consignes d'envoi de rapport disciplinaire n'ont pas changé. En effet, un changement de présentation sur votre accès personnalisé " Portail Des Officiels" a amené de la confusion chez certains d'entre vous. A ce sujet depuis le début de la saison sur votre accès personnalisé vous retrouverez un onglet intitulé " rapport(s) à saisir ". Vous ne devez valider et rédiger un rapport que si les conditions du match le nécessitent. A savoir (exclusion d'un joueur, d'une personne présente sur le banc de touche, incident de match ou d'après match...).

En clair si au cours de la rencontre vous n'avez mis aucune sanction ou simplement des avertissements vous n'avez pas de rapport à valider.

Soyez rassuré RIEN n'a changé dans les consignes et surtout ne validez pas un rapport disciplinaire s'il n'y a pas utilisé.

### L'UNAF

L'UNAF organise une opération SURVETEMENT AU PRIX DE 36€ Veste + Pantalon.

Veuillez-vous adresser à M. TOUNSI Habib

Tél : 0682901236

Mail : [habib.tounsi@orange.fr](mailto:habib.tounsi@orange.fr)

A l'attention des adhérents si des naissances ont eu lieu au cours de l'année 2021 merci de nous en informer par retour de courrier.

### MODIFICATIONS AUX DESIGNATIONS - SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021

FOOT LOISIR :

ST JUST ST RAMBERT / TORANCHE FOOTBALL – **BENSAFI Ali** au lieu de GHENNAM Yazid.

FC ST ETIENNE/ ST CHAMOND FOOT – **SAHTOUT Tarek** au lieu de FIDEI Mickaël.

OC ONDAINE/ ES ST CHAMOND – **CHALABIS YANNIS** au lieu de GACEM Nacim.

RIC CROIX DE L'ORME/ ASPTT – **BENMESSAUD Mustapha** au lieu de BOUIMA Abdelkader.

ST HILAIRE CUSSON/ASTREE - **BOUIMA Abdelkader** au lieu de BENMESSAUD Mustapha